

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## CNI / Passeport



Les Martres-de-Veyre  
naturellement vôtre

- Pré-demande** sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
OU : imprimé CERFA à compléter en Mairie le jour de votre rendez-vous, venir 15 minutes avant l'heure prévue (connaître les nom, prénom(s), date et lieu de naissance des parents).
  - Carte nationale d'identité** (*gratuit pour les 1ères demandes ou les renouvellements sauf cas de perte ou de vol*)
    - ↳ Du demandeur pour les renouvellements,
    - ↳ Pour une personne mineure : titre du représentant légal présent,
    - ↳ **En cas de perte ou vol** : - un **timbre fiscal de 25 €** disponible en bureau de tabac ou en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr). - une pièce d'identité avec photo (*passport, CNI, carte vitale...*) - Compléter la déclaration de perte le jour du rendez-vous ou fournir la déclaration de vol.
  - Passeport**
    - ↳ Du demandeur pour les renouvellements,
    - ↳ Pour une personne mineure : titre du représentant légal présent,
    - ↳ Le cas échéant : fournir la déclaration de vol ou compléter la déclaration de perte le jour du rendez-vous
    - ↳ Timbres fiscaux que vous pourrez acheter sur le site de la pré-demande, en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou dans un bureau de tabac :
      - **86 €** pour une personne majeure (passeport valable 10 ans)
      - **42 €** pour les mineurs à partir de 15 ans (passeport valable 5 ans)
      - **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans (passeport valable 5 ans)
  - Photo d'identité de moins de 6 mois non découpée**, en couleurs et aux normes passeport, expression neutre, visage dégagé (pas de lunettes, frange et cheveux ramassés, bijoux discrets...).
  - 1 justificatif de domicile** de moins d'1 an au nom du demandeur :
    - ↳ Avis d'imposition ou de non-imposition,
    - ↳ Quittance de loyer non manuscrite,
    - ↳ Facture d'électricité ou gaz,
    - ↳ Facture de téléphone fixe/portable
- Si le demandeur est hébergé :**

  - ↳ Pièce d'identité de l'hébergeant ;  
+ attestation de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside chez lui depuis 3 mois ;  
+ justificatif de domicile de l'hébergeant.
- Jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et/ou du nom d'usage.

**Garde alternée et cas particuliers, contactez la mairie :**

04 73 39 90 75 – Place Alphonse - Quinsat, 63730 Les Martres-de-Veyre

Les demandes et les retraits de titre se font uniquement sur rendez-vous.

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR,**  
**POUR UNE PERSONNE MINEURE PRESENCE OBLIGATOIRE DE LA PERSONNE**  
**EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE**